

Province de Québec
Municipalité du Village de Price

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel-de-ville, le 20 septembre 2016, à 19 h 30, à laquelle sont présentes mesdames Nathalie Morissette et Lise Levesque conseillères et sont présents messieurs Bruno Paradis, Yanick Ringuette et Ghislain Michaud, conseillers sous la présidence de monsieur Fabien Boucher, maire.

Cette séance est convoquée par madame Louise Furlong, directrice générale et les sujets traités sont les suivants:

Ordre du jour:

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Renonciation à l'avis de convocation.
3. Révision de la demande FEPTEU.
4. Révision de la demande TECQ 2014-2018
5. Divers.
6. Période de questions.
7. Levée de l'assemblée.

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour:**

2016-248

Il est proposé par Lise Levesque, appuyé par Yanick Ringuette et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté.

2. **Renonciation à l'avis de convocation:**

2016-249

Considérant qu'en présence des élus municipaux, monsieur Mathieu Gagné est rejoint par appel téléphonique;

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Nathalie Morissette et résolu unanimement de renoncer à l'avis de convocation.

Adopté.

3. **Révision de la demande FEPTEU:**

2016-250

ATTENDU QUE dans le plan d'intervention de la Municipalité de Price, qui est approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), les travaux prioritaires de classe D sont notamment le remplacement des segments I098 et I099 sur la rue du Couvent et du segment I076 sur la rue Saint-Léo;

ATTENDU QUE la Municipalité veut prioriser les autres travaux recommandés à court terme dans son plan d'intervention, soit le remplacement des segments I106, I107, I097 et I097A sur la rue Saint-Camille, du segment I118 sur la rue Saint-Pierre et des segments I077 et I078 sur la rue Saint-Léo;

ATTENDU QUE lors de la réfection des services sur ces rues, il est requis d'ajouter un égout pluvial afin de séparer les eaux pluviales qui se dirigent actuellement à l'égout sanitaire;

ATTENDU QUE la Municipalité veut prioriser les travaux dans les meilleurs délais possibles pour corriger les problématiques et la Municipalité souhaite favoriser la réalisation de ceux-ci en 2017;

ATTENDU QUE les travaux municipaux ne peuvent être réalisés sans aide financière adéquate du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) »;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité désire retirer sa demande d'aide financière inscrite pour ce projet en mai 2016 au programme « Fonds des Petites Collectivités (FPC) » (numéro de dossier 2000073);

ATTENDU QUE la Municipalité désire retirer les travaux des rues Saint-Camille, Saint-Pierre et Saint-Léo du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) afin de les présenter au programme FEPTEU;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Lise Levesque et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Price, présente une demande d'aide dans le volet 1 du nouveau programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) », pour le projet de réfection des services sur les rues du Couvent, Saint-Camille, Saint-Pierre et Saint-Léo;

QUE la Municipalité de Price s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité de Price s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

QUE la Municipalité de Price s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

QUE la Municipalité de Price s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation en continue du projet;

QUE la Municipalité de Price s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU;

QUE la Municipalité de Price confirme le retrait de sa demande d'aide financière inscrite pour ce projet en mai 2016 au programme « Fonds des Petites Collectivités (FPC) » (numéro de dossier 2000073);

QUE la Municipalité de Price approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de la programmation de travaux révisée pour le programme de la TECQ jointe à la présente demande d'aide financière au programme FEPTEU;

QUE la Municipalité de Price autorise Madame Louise Furlong, directrice générale, à signer le formulaire de présentation du projet et tout document relativement au programme « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) », volet 1;

QUE la Municipalité de Price confirme que la firme Tetra Tech QI inc. est autorisée à préparer et à présenter la demande d'aide au FEPTEU et soit également autorisée à représenter techniquement la Municipalité auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adopté.

4. **Révision de la demande TECQ 2014-2018:**

2016-251

Considérant que la municipalité du Village de Price retire les travaux des rues Saint-Camille, Saint-Pierre et Saint-Léo du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

Il est proposé par Nathalie Morissette, appuyé par Yanick Ringuette et résolu unanimement que la municipalité du Village de Price accepte la programmation révisée du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

Adopté.

5. **Divers.**

6. **Période de questions.**

7. **Levée de l'assemblée:**

Monsieur Bruno Paradis propose la levée de l'assemblée à 19 h 50.

Maire

Directrice générale, greffière

Attestation:

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Fabien Boucher, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Fabien Boucher, maire